

PLAN PAYSAGE DE LA CÔTIÈRE RHODANIENNE

03

→ FICHE RECOMMANDATIONS

PRÉSERVONS LES ÉLÉMENTS STRUCTURANTS DE NOS PAYSAGES

Objectifs

- PROTÉGER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET NATURELS REMARQUABLES
- PRENDRE EN COMPTE LES LIGNES DE FORCE DU PAYSAGE ET DU RELIEF
- PRÉSERVER LE PETIT PATRIMOINE VITICOLE DES COTEAUX

Contexte

Depuis le fond de vallée jusqu'au plateau de la côte rhodanienne, les zones urbaines et les espaces agricoles sont marqués par des éléments paysagers structurants, garants de l'identité du territoire.

La Convention européenne du paysage adoptée en 2000 et intégrée au droit français en 2005 définit les structures paysagères comme un ensemble cohérent d'éléments végétaux, minéraux, hydrauliques, agricoles et urbains qui marquent, délimitent ou dimensionnent l'espace.

Certains de ces éléments sont qualifiés de structurants dès lors qu'ils sont spécifiquement positionnés par rapport à un relief (rôle à jouer dans l'érosion, le ruissellement, etc.), qu'ils s'inscrivent dans une continuité écologique (leur disparition fragilise la biodiversité) ou qu'ils caractérisent un paysage (fonction de repère visuel).

Ces repères paysagers permettent d'entretenir la variété du paysage, de gérer l'érosion ainsi que le ruissellement, de préserver les milieux et leur biodiversité mais aussi de prévenir tout risque de banalisation.

→ Les collectivités locales doivent donc pouvoir recenser ces éléments structurants pour ensuite préserver et mettre en valeur l'identité et la variété des paysages du territoire.

PROTÉGER ET VALORISER LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS ET NATURELS REMARQUABLES

De nombreux secteurs de la côtère rhodanienne constituent un véritable patrimoine naturel, écologique et paysager. Ils abritent des éléments structurants des paysages et de l'environnement des bourgs qui renforcent l'attractivité du territoire, favorisent les continuités écologiques, préservent la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

Il est donc essentiel de les préserver par quelques actions :

1. DANS LES RAVINS EN STRUCTURANT ET RYTHMANT LE COTEAU VITICOLE

- ▲ encourager une gestion équilibrée des ravins, respectueuse de leur rythme et de leur identité paysagère boisée, tout en limitant le risque de morcellement, la disparition des ripisylves et le défrichement dans la partie centrale ;
- ▲ limiter le ruissellement des eaux de surface et le ravinement en conservant les pelouses sèches et naturelles, les bosquets et les arbres isolés au sein du coteau et en rebord de plateau ;
- ▲ favoriser les continuités écologiques et paysagères (trame verte et bleue) en conservant les pelouses sèches et en préservant les bosquets, boisements, arbres isolés et les cours d'eau temporaires ou permanents.

2. SUR LES PLATEAUX EN PROTÉGEANT LES HAIES ET LE BOCAGE, LA DIVERSITÉ DES AGRICULTURES, LES RÉSEAUX DE CHEMINS ET L'IMPLANTATION DU BÂTI

- ▲ préserver la richesse paysagère et écologique en inscrivant une trame ou un réseau de haies majeures dans les documents d'urbanisme ;
- ▲ maintenir et renforcer les corridors écologiques et la biodiversité en accompagnant des projets de replantation de haies dans la continuité du maillage existant et en recherchant toutes les formes de valorisation des linéaires existants (agronomique, économique, etc.) ;
- ▲ adapter la trame bocagère au terrain naturel en privilégiant l'implantation de haies perpendiculaires à la pente ;
- ▲ accompagner l'extension urbaine et reconquérir les silhouettes de bourgs en créant des lisières périphériques ;
- ▲ valoriser économiquement la gestion des haies en mettant en place des solutions à l'échelle du territoire (bois déchiqueté, compost, litière, etc.).

LES DIFFÉRENTS RÔLES DE LA HAIE ET DU BOCAGE

Rôle brise-vent : haies hautes, perpendiculaires à la vallée et aux vents dominants. Ces haies permettent aussi au bétail de s'abriter des fortes pluies et du soleil.

Rôle écologique : habitat d'une faune et d'une flore riche et diversifiée, biodiversité remarquable. Limite l'érosion, régule la circulation de l'eau, et a un rôle de fixation des pesticides.

Rôle économique : fourniture de bois de chauffage, de petit bois, et source de fourrage.

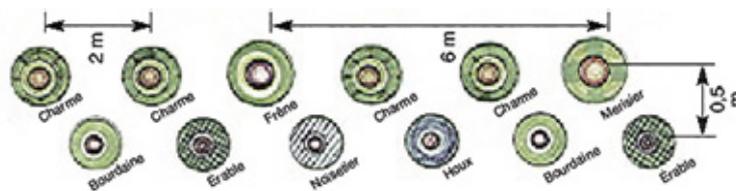
Rôle paysager et de drainage : haies basses et alignement d'arbres de haut jet, bandes enherbées et fossés en bord de route.

Rôle antiérosif : appelées ripisylve, cette forme de haie permet le maintien et la gestion des berges.

Rôle épurateur : lagunage, bandes enherbées, haies et boisements pour les eaux chargées en nitrates.

Rôle de communication : transmet une image de marque très positive du paysage lié à l'élevage.

PROPOSITION D'IMPLANTATION DE HAIE BOCAGÈRE HAUTE À PLUSIEURS STRATES



Strate 1 arborée de haut jet ou en cépée



Strate 2 arbustive

Strate 3 herbacée

Composition en 3 strates :

- ▲ arborée de haut jet ou en cépée
- ▲ arbustive
- ▲ herbacée

Règles d'implantation pour une haie « multi-usage » :

- ▲ arbres de haut jet tous les 6 m
- ▲ arbres intercalaires tous les 2 m (recoupés en cépée ou non)
- ▲ arbustes 50 cm devant la haie

Source croquis : Patrimoine Naturel de Bourgogne

3. EN PLAINE ET VALLÉE, EN SAUVEGARDANT LES PAYSAGES DES SECTEURS SOUMIS À LA PRESSION URBAINE

- ▲ **valoriser les paysages identitaires** de la vallée et protéger la forêt alluviale en contrôlant les flux touristiques ;
- ▲ **préserver les vues, accès remarquables et espaces ouverts** sur le fleuve, les espaces de maraîchage ou d'arboriculture qui garantissent l'identité rurale et productive du territoire ;
- ▲ **se réapproprier certains espaces en friche** lorsqu'une valorisation agricole n'est plus envisageable et qu'elles n'ont pas une valeur écologique, en y développant de nouveaux usages tels que des projets collectifs ou associatifs (démarche de jardins partagés à Condrieu, etc.).



1 - Parcours de santé de l'Île Barlet, Saint-Romain-en-Gal (69) / 2 - Mare et prairie en tête de ravin / 3 - Réseau de haies (ex : Échalas)

4. SUR L'ENSEMBLE DE LA CÔTIÈRE EN VALORISANT ET REPLANTANT LES ÉLÉMENTS REPÈRES

- ▲ **protéger les arbres isolés existants** qui tendent à disparaître des paysages de grande culture en veillant à ne pas compromettre leur état sanitaire ;

- ▲ **replanter de nouveaux arbres isolés** de manière diffuse en privilégiant les coins de parcelle, les bords de chemins, les bandes enherbées et les angles aigus peu adaptés à l'implantation des cultures.



Exemple d'arbres remarquables : cercle de platanes plantés autour des ruines d'une tour de mariniers - Tertre de Semons, Belvédère de la vallée du Rhône (354 m)

PRENDRE EN COMPTE LES LIGNES DE FORCE DU PAYSAGE ET DU RELIEF

De la topographie particulièrement variée du paysage de la côtière rhodanienne résulte toute une diversité de formes urbaines allant du bourg de fond de vallée jusqu'au bourg en belvédère sur le plateau. Il s'agit aujourd'hui de les conserver et de s'inscrire dans la continuité des logiques qui les ont construites afin de :

- ▲ limiter leur banalisation et leur uniformisation ;
- ▲ conserver et/ou créer des coupures vertes autour des villages qui soient libres de toute urbanisation ;
- ▲ reconquérir et soigner les silhouettes de bourgs.

PRÉSERVER LE PETIT PATRIMOINE VITICOLE DES COTEAUX

Le paysage viticole est ponctué d'un **patrimoine bâti remarquable** : murets en pierre, loges de vigne, chaillées, etc. Ces éléments structurants du paysage contribuent à maintenir l'identité locale des coteaux et plus largement à préserver le patrimoine collectif et les activités viticoles le long de la côtière rhodanienne. Ils doivent donc être protégés :

- ▲ recenser et protéger les édifices et monuments présentant un intérêt historique et architectural ;
- ▲ améliorer la connaissance du patrimoine vernaculaire en utilisant les inventaires réalisés par les collectivités,

les associations et le Parc naturel régional du Pilat (la protection d'éléments du petit patrimoine est possible dans le cadre du PLU : article L123-1-5-7, OAP, articles 11 et 13 du règlement d'urbanisme) ;

- ▲ accompagner les projets de revalorisation du patrimoine viticole existant grâce aux structures formant aux techniques de construction traditionnelles ;
- ▲ reconstituer les repères paysagers des terroirs viticoles tels que les bâtiments, allées, chemins et limites.



Terrasses viticoles ou chaillées



Terrasses viticoles enherbées et nom d'un domaine Ampuis



Coteaux viticoles entaillés de ravins boisés, ex : Verlieu (Chavanay)



Mur de soutènement en bord de route

NOS PARTENAIRES

- Fondation du patrimoine
- Association A.R.B.R.E.S.
- Associations du patrimoine culturel
- Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes
- Conseils départementaux
- CAUE

POUR ALLER PLUS LOIN

- « Guide de plantation & d'entretien des haies champêtres », Conseil Général du Rhône, 2009 www.rhone.fr
- « Construire dans le Pilat, une règle générale, une multitude de possibilités », 2015 www.parc-naturel-pilat.fr
- Association Visages de notre Pilat www.visagesdenotrepilat.com
- Association Maisons Paysannes de France www.maisons-paysannes.org
- Association A.R.B.R.E.S www.arbres.org